

Ainhice Mongelos, le 7 juin 2019

Nouveau procès canards : l'acharnement de l'Etat

Le 18 juin prochain, des éleveurs de canards et ELB seront à nouveau trainés devant les tribunaux pour s'être mobilisés contre les mesures disproportionnées prises à l'encontre des éleveurs de canards dans le cadre de la lutte contre la grippe aviaire au printemps 2017. En effet, c'est plus de deux ans après les faits que le parquet provoque un nouveau procès, nouvelle illustration de la volonté de punir des paysans qui ont osé se rebeller en refusant l'abattage de leurs canards.

Jean-Michel Berho, éleveur de canards gras à Domezain, et Marc, Florence et Alain Lataillade du Couvoir de la Bidouze à Bidache seront à la barre ainsi que Panpi Sainte-Marie, secrétaire général du syndicat ELB.

Une nouvelle tentative pour punir ceux qui ne se soumettent pas

Après un premier procès à Pau contre ELB et la ferme Ühartia de Barcus, le parquet de Bayonne a choisi de poursuivre dans la voie de l'entêtement largement ouverte par le directeur de la DDPP. Quel est le sens de cette procédure ? Ne faut-il pas y voir une nouvelle fois une action purement politique ?

Nos actions ont prouvé que, dans les cas défendus, le risque sanitaire pouvait être maîtrisé sans abattage et que les mesures prises mettaient en danger la survie de la race rustique et locale de canards Kriaxera que seul le couvoir de Bidache produit.

Ce ne sont des considérations sanitaires qui ont motivé les actions entreprises par la DDPP contre ELB et les éleveurs poursuivis. C'est bien le fait d'avoir été refoulé des fermes par des centaines de paysans, citoyens-consommateurs et élus que les responsables de l'administration sanitaires n'ont pas supporté et qu'ils cherchent à faire punir. Qu'importe que les mesures de lutte contre la grippe aviaire soient inadaptées à certains modes d'élevage, l'important est que tout le monde entre dans le rang.

La nécessité de défendre l'élevage paysan, le plein air, la production fermière

L'objectif des actions menées au printemps 2017 était de défendre les éleveurs et l'élevage paysan (en prenant nos responsabilités du point de vue sanitaire). En effet, les politiques sanitaires sont devenues la nouvelle arme de mise en péril des petites fermes et des filières fermières en circuits courts car elles ne font aucune distinction entre les modèles et imposent des normes disproportionnées voire inefficaces que ne peuvent appliquer ces fermes. Sous couvert de gestion sanitaire, on met clairement en danger ceux qui travaillent en ayant pour priorité la qualité, le lien au terroir, le respect des ressources naturelles, la transparence avec le consommateur.

L'appel pour le 18 juin...

Le procès du 18 juin sera l'occasion de dénoncer l'acharnement idiot de la DDPP à vouloir réprimer l'action syndicale, à vouloir nous punir et nous étrangler financièrement. La répression syndicale s'abat systématiquement sur ceux qui s'opposent à l'industrialisation de l'agriculture.

Nous appelons les paysans, les citoyens-consommateurs et les élus à se mobiliser massivement le 18 juin prochain devant le tribunal de Bayonne à partir de 13h00 pour accompagner l'entrée des prévenus au tribunal.